

Le VIE ouvre aux jeunes talents les emplois à l'étranger

by Entreprise & Carrières - mardi, mai 03, 2011

<https://correspondances.fr/le-vie-assessment-international-pour-jeunes-talents/>

Le volontariat international en entreprise (VIE) ouvre aux moins de 29 ans les perspectives d'un premier poste à responsabilités à l'étranger. Grands groupes et PME apprécient la formule, qui les aide à développer leurs projets à l'export.

Disparu voici dix ans, le service national a laissé aux employeurs un vestige intéressant. Héritier de la coopération, qui permettait à certains appelés d'effectuer leur service dans une société du secteur privé, le volontariat international en entreprise (VIE) permet aujourd'hui aux employeurs de confier à de jeunes hommes et femmes des missions professionnelles à l'étranger sous l'égide du secrétariat d'Etat au commerce extérieur pour s'implanter ou se développer à l'étranger.

Un succès croissant Géré par Ubifrance, agence française pour le développement international des entreprises, le dispositif rencontre un succès croissant. La base de données Civiweb présente aujourd'hui 77 000 CV régulièrement mis à jour, témoignant de l'intérêt des jeunes candidats pour des missions répondant à leur soif d'aventure et à leur goût d'entreprendre. Nombre de grands groupes incluent désormais ce dispositif dans leur parcours d'excellence, tandis que les PME prennent conscience des atouts d'une formule souple, peu onéreuse et sécurisée par les services de l'Etat.

Si les grandes entreprises intègrent les VIE dans des structures déjà implantées à l'étranger, les volontaires recrutés par les PME sont en revanche seuls maîtres à bord durant leur mission à l'étranger. Retenue par environ 300 entreprises sur un total de 6 718 VIE actuellement en poste, une formule mixte permet aux PME de faire parrainer leur recrue par des grands groupes, tels Total, qui leur ouvriront leurs locaux et leur carnet d'adresses tout en assurant un coaching de proximité.

De l'industrie cosmétique au secteur bancaire et du BTP à l'agroalimentaire, tous les secteurs d'activité sont susceptibles de recourir au VIE, l'aspiration à se développer à l'export constituant l'unique dénominateur commun des employeurs.

Naguère centrées sur l'aspect commercial ou technico-commercial, les missions confiées aux volontaires évoluent peu à peu vers les finances, les activités boursières et les ressources humaines.

Premier recruteur de VIE depuis quatre ans, la Société générale embauche chaque année quelque 300 jeunes sur les grandes places financières d'Europe et du Moyen-Orient. Développement à l'export Les grands chantiers français à l'étranger drainent des VIE dans les fonctions techniques, l'encadrement, l'audit ou la production. Areva a ainsi mobilisé 25 volontaires pour la construction de l'EPR en Finlande. Le chantier ferroviaire du Gautrain, en Afrique du Sud, emploie une quarantaine de VIE français. Le groupe Bouygues a également recouru à cette formule pour étoffer ses équipes au Turkménistan.

Certaines PME ne sont pas en reste et fondent l'essentiel de leur croissance à l'export sur le volontariat.

Une expérience à forte valeur ajoutée

Avantageuse pour les entreprises, la formule offre aux jeunes diplômés une première expérience à forte valeur ajoutée débouchant fréquemment sur une embauche définitive. Selon les statistiques d'Ubifrance, les missions, dont la durée légale est comprise entre six mois et deux ans, durent en moyenne dix-sept mois et aboutissent dans les trois quarts des cas à un recrutement, la moitié des anciens volontaires restant en poste à l'international.

Vers une embauche définitive

Le pays d'affectation présente une grande importance pour les jeunes épris de voyages. L'Europe, qui représente 70 % des échanges des entreprises françaises, capte 45 % des VIE, devant l'Asie (21 %), l'Afrique (13 %) et l'Amérique du Nord (12 %). Les marchés lointains aiguisent les appétits des entreprises françaises, qui voient des opportunités particulièrement intéressantes en Chine – pays dont l'attractivité talonne aujourd'hui celle des Etats-Unis – ou dans les Emirats arabes.

Engagés dans le cadre d'un contrat public, les volontaires peuvent compter sur les services de l'ambassade de France en cas de danger. Une cellule de crise a ainsi contacté chacun des 109 VIE basés au Japon lors du tsunami de mars dernier. Mais aucune aventure n'est exempte de risques. Un VIE compte parmi les 8 otages français enlevés au Mali.

Partenariats Ubifrance a tissé des liens avec les grandes écoles et les universités, dont certaines prennent en compte les périodes de volontariat pour valider des stages de fin d'études. L'agence mobilise également une dizaine de personnes pour prospector les PME potentiellement exportatrices. En France, les chambres de commerce et d'industrie relayent le dispositif, qui bénéficie de subventions atteignant parfois jusqu'à 80 % du coût global.

D'ici à juin prochain, Ubifrance doit présenter des propositions visant à encourager le recrutement de jeunes moins diplômés, mais, eux aussi, taillés pour l'aventure.

L'essentiel

Fin mars 2011, le VIE rassemblait 6 718 volontaires répartis dans 132 pays et travaillant pour 1 662 entreprises. La formule a permis à 31 217 jeunes de travailler à l'étranger depuis la mise en place du dispositif il y a dix ans.

Quelque 4000 entreprises – grands groupes et PME – ont utilisé le VIE pour se développer à l'export ou s'implanter à l'étranger.

La quasi-totalité des volontaires présente un niveau bac + 5, mais des aménagements pourraient permettre d'élargir le volontariat à des niveaux de qualification inférieurs.

VIE, mode d'emploi

Instauré par la loi du 14 mars 2000, le volontariat international en entreprise permet aux sociétés françaises de confier à des jeunes européens âgés de 18 à 28 ans des missions professionnelles pour une durée comprise entre 6 et 24 mois renouvelables une fois. Le contrat est conclu entre le volontaire et

Ubifrance, qui se charge des formalités administratives d'embauche, du versement des indemnités et de la protection sociale.

Bénéficiant d'un statut public, le volontaire est placé sous la tutelle administrative de la mission économique de l'ambassade de France de son pays d'affectation. L'employeur prend en charge l'indemnité mensuelle du volontaire, comprise entre 1 200 et 3 200 euros par mois selon le pays d'accueil, les frais de gestion et de protection sociale, ainsi que les frais de voyage. Le dispositif bénéficie d'aides nationales, telles le crédit d'impôt export, et d'aides régionales permettant des prises en charge variables en fonction des régions.